



Montcherand, le 16 mai 2022

Préavis municipal n° 03/2022 relatif à la candidature de Montcherand pour figurer sur la liste des Sites clunisiens européens proposée au Patrimoine mondial de l'UNESCO par la Fédération européenne des Sites clunisiens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

La Fédération européenne des Sites clunisiens (FESC), association laïque, a été créée en 1994, à l'occasion du millième anniversaire d'un des grands abbés de Cluny par des personnalités des instances politique, culturelle, historique et touristique. A cette occasion, vingt-huit lieux rejoignent la fédération.

Buts visés :

- Fédérer et mettre en liaison les sites clunisiens, lieux qui ont eu au courant de leur histoire des liens au sens le plus large avec la grande abbaye de Cluny ;
- Constituer un réseau en Europe à vocations historique, culturel, sociétal et touristique ;
- Faire connaître et mettre en lumière l'histoire de l'Eglise clunisienne au Moyen Age.

Objectifs atteints, puisque le réseau clunisien a été labellisé en 2005 grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe.

En 2020, la FESC entame les démarches pour inscrire les sites clunisiens au patrimoine mondial de l'UNESCO.

2. Pourquoi présenter une candidature

- A la fin du 20^e et au début du 21^e siècle, de nombreuses études historiques ont montré l'importance de l'influence exercée par l'ordre clunisien sur la société au Moyen Age aux niveaux spirituel, culturel, sociétal, économique et politique ;
- L'importance de ce pan de l'histoire était tombée dans l'oubli à la suite de la Révolution française et de la disparition de l'ordre clunisien ;
- La FESC, fort de ce constat, décide en 2020 de présenter un bien patrimonial au patrimoine mondial, sous la forme d'une liste de sites clunisiens, bien intitulé « Cluny et les Sites clunisiens européens ».



3. Montcherand et Cluny, les relations entre les deux sites

L'église Saint-Etienne de Montcherand est un monument incontournable du Jura-Nord vaudois ; édifée probablement au 11^e siècle, elle recèle des peintures murales (mises au jour en 1902) remontant vraisemblablement à la fin du 11^e siècle ou au début du 12^e siècle et constituant un des plus anciens ensembles peints figuratifs de Suisse.

Au Moyen Age, le monastère de Baulmes avait plusieurs possessions dans le village de Montcherand.

Fondé au 7^e siècle, le monastère de Baulmes, affilié à l'abbaye de Cluny avant 1123, est uni au prieuré de Payerne. Dès 1356, les clunisiens de Payerne et de Baulmes sont dirigés par un même prieur, qui devient par la même occasion seigneur de Montcherand, y perçoit des redevances et y rend justice.

(Source : *L'église de Saint-Etienne de Montcherand*, de Karina Queijo)

4. Poser sa candidature, qu'est-ce que cela signifie pour Montcherand

Au niveau de la communication :

- Figurer sur la liste des sites clunisiens établie par la FESC ;
- Rejoindre les sites prestigieux et les sites modestes qui ont déjà posé leur candidature ;
- Donner à la liste des clunisiens une valeur ajoutée par la qualité du site de Montcherand ;
- Améliorer la visibilité de Montcherand dans l'espace culturel clunisien européen ;
- Assur le rayonnement culturel du canton de Vaud en Suisse et à l'étranger.

Au niveau de la préservation :

- Montrer ce qui est déjà fait au sujet de la préservation du site et y apporter une assurance complémentaire.

Au niveau financier :

- Le coût de la présentation de la liste des sites clunisiens au Patrimoine mondial est entièrement assuré par la FESC ; par conséquent, cela n'implique aucun engagement financier de la part de la Commune de Montcherand.

Au niveau culturel et touristique :

- Montrer ce qui est entrepris au niveau culturel et sociétal pour faire rayonner Montcherand à l'exemple des manifestations organisées par la Commune, la paroisse et les sociétés locales ;
- Assurer le rayonnement de Montcherand, l'attrait du site invite surtout des passionnés de l'histoire clunisienne.

5. Un processus en marche

Nous sommes au début d'un processus de longue haleine qui prendra plusieurs années jusqu'à la présentation de la liste des sites clunisiens au Comité du patrimoine mondial.

Le planning suivant a donc été élaboré :

2022 :	établissement de la liste des Sites clunisiens après le dépôt des candidatures et création d'un comité territorial pour ce qui concerne les sites suisses ;
2022 – 24 :	étude des candidatures par une commission scientifique ;
2025 (?) :	établissement des listes indicatives nationales ;
202 (?) :	constitution de la liste définitive qui sera présentée au comité de l'UNESCO.

